

DOCUMENT 5 : LA DÉFENSE AU SERVICE DE LA PAIX, LA POLITIQUE MILITAIRE DE DÉFENSE, LA FRANCE ET SES ALLIANCES : LE RÔLE INTERNATIONAL DE LA FRANCE

Si la France entend conserver sa capacité à agir seule, elle sait que sa sécurité s'appuie désormais durablement sur une défense dont la dimension est européenne. L'Europe de la défense est en effet un projet ambitieux qui est entré depuis 1998 dans une phase de réalisation concrète. La convergence de vues entre les partenaires européens a permis de donner une impulsion décisive à ce projet. Ils ont ainsi décidé d'être en mesure d'ici 2003 de constituer et d'entretenir une force pouvant atteindre le volume d'un corps d'armée (60 000 hommes ainsi que 400 avions de combats et une centaine de bâtiments), capable de mener à bien, pendant au moins un an, l'ensemble des missions dites de Petersberg (missions humanitaires, évacuation des ressortissants, missions de maintien ou de rétablissement de la paix). Cette force, intégralement projetable dans un délai de 60 jours, doit être autosuffisante et dotée des capacités nécessaires de commandement, de contrôle et de renseignement, ainsi que d'une logistique adaptée. Elle doit en outre disposer d'unités d'appui et de soutien, ainsi que d'éléments aériens et navals.

Membre du conseil de sécurité de l'ONU et détentrice de la puissance nucléaire, la France est particulièrement attachée à l'application de la Charte des Nations Unies et au respect de l'autorité du Conseil de Sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationale.

S'agissant de la sécurité internationale, la France estime qu'elle ne peut ni ne doit être assurée par le seul jeu des rapports de force. Elle œuvre donc de façon permanente pour promouvoir l'élaboration et la consolidation des instruments juridiques indispensables au contrôle de la prolifération, à la maîtrise et à la réduction des armements conformément aux objectifs du désarmement général et complet.

Dans le cadre de la construction de l'Europe de la défense, la France dispose d'un atout considérable pour assumer ses responsabilités. Elle a en effet fait le choix depuis 1958, de concevoir un système de défense garantissant son autonomie de décision dans le respect de ses alliances et de ses engagements internationaux

Cette volonté de promouvoir une capacité d'action autonome européenne n'est en rien contradictoire avec l'appartenance de la France à l'alliance atlantique qui demeure le fondement de la sécurité collective des alliés. Cet attachement à l'OTAN est en permanence confirmé par l'importante contribution française aux opérations et aux travaux de l'Alliance.

Les interventions extérieures de nos armées visent d'abord au respect du droit international et à la protection des populations civiles menacées ainsi qu'au respect des accords de défense que la France a conclu avec certains de ses partenaires. Parmi les partenaires privilégiés de la France, le continent africain reste une constante de notre politique extérieure. Notre ligne de conduite est, d'une part, de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats africains en passant d'un rôle d'intervention à un rôle d'assistance, d'autre part, de promouvoir la sécurité et le développement sur un continent auquel nous sommes liés. Dans ce contexte, le concept RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) doit être considéré comme une démarche de prévention et de traitement des crises éventuelles, qui respecte la pleine responsabilité des Etats africains. La France et ses partenaires européens entendent ainsi aider ceux qui souhaitent acquérir et renforcer leurs capacités de maintien de la paix dans un cadre sous-régional.

(Source : [projet de loi de programmation militaire 2003-2008](#), p.12 à 14, ministère de la défense, juillet 2001).

QUESTIONS SUR LE DOCUMENT N°5 :

- 1) Pourquoi la France revendique-t-elle une place particulière dans le concert des nations ?
- 2) Sur quels fondements la France souhaite-t-elle s'appuyer pour renforcer la paix et la sécurité internationale ?
- 3) Quels moyens la France met-elle en avant pour garantir et renforcer la sécurité internationale ?
- 4) En quoi peut-on dire que la construction d'une défense européenne est en cours ? Avec quels moyens et pour quelles missions ?

5) Qu'est que l'OTAN ? Qui en fait partie ? Quels sont ses buts ?

6) Pourquoi la France attache-t-elle un intérêt particulier à la sécurité du continent africain ? Par quels moyens veut-elle l'assurer ? En a-t-il toujours été de même ?